

Invitation à la table ronde:

“La mise en œuvre du Décret délinquance environnementale : application aux atteintes constatées le long des cours d'eau”



- *Bref rappel du cadre réglementaire*
- *Echanges d'expériences et pistes d'amélioration*
- *Réflexion autour de méthodes de travail coordonnées*

Invitation adressée:

- * *Aux communes du bassin Dyle-Gette (Bourgmestres, Echevins des travaux et de l'environnement, Secrétaires communaux, représentants des services travaux et environnement ;*
- * *Aux conseillers provinciaux et communaux en Dyle-Gette;*
- * *Aux agents constatateurs et sanctionnateurs (régionaux, provinciaux et communaux), gardiens de la paix et zones de police en Dyle-Gette ;*
- * *Aux représentants du parquet ;*
- * *Aux agents de la protection civile et pompiers ;*
- * *Aux partenaires publics et associatifs du Contrat de rivière*

! Inscriptions limitées à 150 participants



Le mardi 23 novembre 2010 (de 9h00 à 13h00)

La matinée de travail sera suivie d'un cocktail dînatoire

Lieu: Centre Culturel de Rixensart, place Communale 38 à 1332 Genval

Avec la participation de :

la Région wallonne, les Provinces du Brabant wallon, de Liège et de Luxembourg, l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, les Communes de Beauvechain, Jodoigne et Lincet, les zones de police en Dyle-Gette

Avec l'aimable collaboration de :

l'Union des Villes et des Communes de Wallonie

Le Contrat de rivière Dyle-Gette est soutenu par le Service public de Wallonie, les Provinces du Brabant wallon et de Liège et 22 communes du bassin Dyle-Gette



Pour plus de renseignements,

Contactez la Cellule Contrat de rivière Dyle-Gette au 010.62.04.33 (Isabelle Delgoffe) ou i.delgoffe@crdg.be
Conditions de participation : gratuité pour les organismes représentés au sein du Comité rivière Dyle-Gette
15 euros pour les autres participants (repas compris).

Réservation obligatoire avant le 15 novembre 2010 via le talon réponse ci-joint